



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 1 JUILLET 2026
N° 202607001**

Le 1 juillet 2026 le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 22 juin 2026, s'est réuni à la Communauté de communes de Yenne, sous la présidence de Monsieur Olivier ROGNARD, Président.

Membres en exercice présents votants : Denis ALIXANT, Manuel ARRAGAIN, Gaëlle BAVUZ, Gilles BORGEY, Bénédicte BRULEY, Alain CAROTTE, André CHATELAIN, Pierre COCHONAT, Claude COMET, Gilles DURAND, Jean-Marc ETAIX, Isabelle GAUCHER, Christian GRUFFAT, Yves HUSSON, Jean-Marie KREBS, Thibaut LACROIX, Vincent LALOY, Roger MARCEL, Christophe MARQUET, Jean-Yves PICCOLI, Clément PONÇON, Pascale PRIMEVERT, Joël PRUDHOMME, Gaël RAFFRON, Yann RAPHOZ, Olivier ROGNARD, Patrick SALA, Fanny SEYVE, Ugo TAMBELLINI, Pierre VALLIN.

Délégués suppléants présents sans vote : Christophe GOJON, Grégory REY.

Délégués en exercice :	36	Votes exprimés : Pour	30
Délégués présents prenant part au vote :	30	Contre	0
Quorum : atteint		Abstention	0

Conventions de coopération 2026-2030 avec le Département de l'Isère et de soutien pour 2026

Le Département de l'Isère est propriétaire de terrains situés dans l'emprise de la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône Français. Il est proposé de formaliser et d'organiser la coopération entre le Département de l'Isère et le Syndicat du Haut-Rhône dans le cadre d'une convention de coopération afin d'assurer la préservation, la gestion et la mise en découverte des parcelles départementales. Basée sur des missions d'intérêt général, la convention cadre prévoit la mise en commun de moyens, d'informations et d'actions, notamment : l'entretien et la restauration des milieux, la surveillance écologique, la valorisation de ce patrimoine naturel et l'organisation d'actions de découverte à destination des publics et le suivi des milieux et des espèces avec indicateurs.

La répartition des rôles et la coopération s'organise comme suit :

Rôle du syndicat : gestion opérationnelle des parcelles, entretien des équipements (sentiers, passerelles...) surveillance écologique et police de la réserve, coordination des actions et demandes (événements, études...), suivi scientifique et indicateurs.

Rôle du Département : mise à disposition des terrains et outils, soutien aux actions pédagogiques (écoles, ENS), participation à la gouvernance de la réserve, partage de données et protocoles écologiques.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces actions sur les parcelles départementales, le Département de l'Isère versera un soutien financier au Syndicat du Haut Rhône. Pour l'année 2026 le budget prévisionnel des actions se monte à 17 700 €. La participation du Département de l'Isère se monte à 16 000 €, soit 90 % du montant des actions. Un bilan annuel assurera le suivi de la convention et la construction du budget annuel des actions de l'année suivante. Les actions coïncident et participent à la mise en œuvre du Plan de gestion 2026-2030 de la réserve, adopté en 2025.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- Approuve le partenariat proposé par la convention-cadre 2026-2030
- Approuve la convention financière pour la mise en œuvre des actions 2026
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à cette opération.

Le Président,
Oliver ROGNARD

